



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
13/5/2020	13/5/2020	2020-4588

## 1. Intitulé du projet

Projet de forage d'irrigation sur la commune de Selens dans le département de l'Aisne (02300)

## 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
catégorie du projet 27: Forages en profondeur sous catégorie : a) d'une profondeur supérieure ou égale à 50 mètres	Forage de 55 mètres de profondeur.

## 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit d'un projet de forage d'irrigation pour le compte de l'EARL DU MONT DU CROCQ à Selens.

Le forage va exploiter la nappe du Cuisien de la masse d'eau souterraine " Craie du Lutécien-Yprésien du Soissonnais-Laonnois » (FRHG106) dont le linéau pézométrique est situé à 21,7 m du sol. Il sera exploité avec un débit de 45 m<sup>3</sup>/h pour irriguer des pommes de terre de consommation.

Le forage objet du présent dossier a bénéficié d'un récépissé de déclaration de travaux le 2 aout 2018 pour une profondeur de 49 m. Or, au cours de l'exécution des travaux du 27 septembre au 18 octobre 2019, il s'est avéré nécessaire de poursuivre la foration jusqu'à une profondeur de 55 m.

Cette démarche vise ainsi à régulariser la situation.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet de M. LEGUILLETTE consiste à irriguer 35 hectares de pommes de terre de consommation.

Étant une culture exigeante en eau, il souhaite ainsi sécuriser la production et maintenir sa qualité. Il répond ainsi aux cahiers des charges des industriels qui exigent la pratique de l'irrigation.

Le besoin en eau est estimé à 70 000 m<sup>3</sup> en année moyenne et 87 500 m<sup>3</sup> les années sèches à forte demande climatique.

L'emplacement de ce forage se justifie par :

- Sa position centrale par rapport au parcellaire à irriguer
- Sa distance raisonnable par rapport à la ferme ce qui facilite la surveillance de l'ouvrage et sa protection contre le vandalisme.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

C'est un forage à 55 mètres dans la nappe du Cuisien (Yprésien).

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise de forage S.A.R.L. BONIFACE (5, rue Pierre Boileau. 51420 WITRY -LES-REIMS) entre le 27 septembre et le 18 octobre.

Réalisé au rotary, le chantier s'est déroulé en 3 étapes :

- Tête de forage  
Foration tarière sur 3,2 m à un diamètre de 720 mm et cimentation en tête.
- Télescopage du Lutétien :  
Foration au rotary à un diamètre de 610 mm de 3,2 m à 23 m, installation d'un tube plein et cimentation de l'espace axial entre ce tube et le substrat.
- Captage dans les sables de Cuise :  
Foration au rotary à un diamètre de 440 mm de -23,2 m jusqu'à 55 m, et installation des tubes crépinés et pleins.  
Pose de centreurs tous les 10 mètres avec un massif siliceux dans l'espace annulaire.

Pour terminer, une dalle de propreté de 3 m<sup>2</sup> avec un capot de fermeture cadenassé seront mis à la tête du forage. L'ouvrage est ainsi sécurisé pour éviter toute contamination extérieure.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pompage à 45 m<sup>3</sup>/h et irrigation par tour d'eau de 25 mm.

Selon la demande climatique, le nombre de tours d'eau peut atteindre 10.

Consommation moyenne de 35 ha de pomme de terre égale à 60 000 m<sup>3</sup> et 75 000 m<sup>3</sup>/an si année très sèche.

L'irrigation démarre quand la réserve utile du sol est sur le point de s'épuiser : elle couvre le temps de végétation de la culture de la pomme de terre notamment de Avril à Aout. Un petit tour d'eau est parfois nécessaire en septembre-octobre pour pouvoir récolter quand les sols sont très secs.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature du code de l'environnement ( article R214-32 du Code)

Article L 411-1 du code minier : forage de plus de 10 mètres de profondeur: la déclaration sera faite par le foreur auprès de la DREAL.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur	55 mètres
Diamètres de foration	720 mm sur 3,2 m, 610 mm de 3,2 à 23 m et 440 mm de 23 à 55 m.
Profondeur de tube PVC plein	De 0,5 à 3,2 m.
Profondeur de PVC crépiné	de 3,2 à 23 mètres.
Diamètres extérieur /intérieur du PVC plein et crépiné	315/285 mm
Taille des fentes de crépinage	0,75 mm
Débit d'exploitation	45 m <sup>3</sup> /h

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Selens dans l'Aisne (02300).  
Parcelle cadastrale : ZH 177  
Les coordonnées Lambert 93 de ce point sont :  
X = 715030 x m NGF  
Y = 6932660 y m NGF  
Z = 77 m NGF

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Commune de Chadun (02300) dans la parcelle ZH 177 (voir l'annexe 2).

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de SELENS est couverte par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation mais l'ouvrage est hors de la zone à risque d'inondation.  Le projet est situé sur une zone exposée aux phénomènes de ruissellement, ravinement ou coulées de boue, avec aléa faible (voir annexe 9).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Montagne Des Carrieres A Orgival Et Pelouse Du Mont Du Crocq, MONTAGNE DES ROTS ET DE SAINT LEGER et RÉSEAU DE CAVITÉS À CHAUVES-SOURIS DE LA VALLÉE DU RU DE VASSENS (voir annexe 8)

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce forage va prélever 45 m <sup>3</sup> /h dans la nappe du Cuisien de "Craie du Lutécien-Yprésien du Soissonnais-Laonnois" (FRHG106 ). Le prélèvement annuel est estimé à 70 000 m <sup>3</sup> en année moyenne et à 87 500 m <sup>3</sup> en années sèches.  L'annexe 6 schématise la zone qui sera impactée par le fonctionnement de cet ouvrage.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Extraction de quelques m <sup>3</sup> de craie et de sables. Les matériaux et les boues, qui seront enlevés lors des travaux, seront stockés temporairement et évacués par la suite. L'eau, qui sera prélevée lors des pompages d'essai, sera évacuée et infiltrée dans les parcelles à bonne distance du forage.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone environnementale, telle que une zone humide, Natura 2000 ou une ZNIEFF (voir l'annexe 2 qui montre la localisation du projet). Il est proche d'une ZNIEFF mais sans aucune incidence, car cette dernière n'est pas en connexion avec la nappe d'eau qui sera exploitée..  Les annexes 6, 7 et 8 illustrent la zone d'influence du projet et montrent qu'aucun impact n'est prévu sur ces zones.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation de cet ouvrage va engendrer l'utilisation de près de 3 m <sup>2</sup> de surface agricole pour la foration et la mise en place du matériel et des équipements de protection (la margelle bétonnée, le capot de fermeture...).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Des équipements de protection (capot de fermeture...) seront installés pour protéger le forage à réaliser. La pompe sera de type électrique dont l'impact sonore est limité. La source d'énergie sera électrique. Le bruit de la pompe sera ainsi très réduit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations locales de très faible ampleur peuvent résulter de l'exploitation de ce forage et qui seront limitées à quelques mètres autour du projet.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune modification n'aura lieu avec ce projet.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Comme le prévoit l'arrêté du 11 septembre 2003, article 8, les protections suivantes seront mises en place (voir annexe 4). Une margelle bétonnée est réalisée de manière à éloigner les eaux de la tête du forage. Cette dalle de propreté est de 3 m<sup>2</sup> au minimum autour de la tête et de 0,30 m de hauteur au-dessus du terrain naturel. La margelle n'est pas obligatoire lorsque la tête de l'ouvrage débouche dans un local. La tête du forage s'élèvera au moins à 0,50 m. Un capot de fermeture métallique et cadénassé sera installé sur la tête du forage. Il permet un parfait isolement des inondations et de toute pollution par les eaux superficielles.

De plus, il est prévu que l'ouvrage soit doté d'une pompe électrique donc non polluante : pas de bruit, pas de pollution de l'air.

L'irrigation sera conduite avec un outil d'aide à la décision tel que le suivi du bilan hydrique du sol. Ce suivi permet d'apporter la bonne dose au bon moment. Monsieur LEGUILLETTE ajustera les apports d'eau en fonction de la variabilité des réserves utiles de ses sols. Les tours d'eau seront déclenchés quand la réserve facilement utilisable par les racines des cultures sera sur le point d'être consommée. La méthode du bilan hydrique prend en compte les Evapotranspirations Potentielles (ETP) prévues pendant les jours à venir, et évidemment les quantités de pluies cumulées avant et pendant la culture.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des éléments cités dans cette demande et dans les annexes, et comme le demande la réglementation, le projet est loin des sources de pollution et des ouvrages existants. Il n'est pas situé dans des zones environnementales (zones humides, ZNIEFF, zones Natura 2000...). Il est également compatible avec les documents d'urbanisme.

Sa proximité d'une ZNIEFF et d'un cours n'a aucune incidence sur l'équilibre de ces milieux au regard du contexte géologique du secteur caractérisé par une nappe d'eau distincte de la couche superficielle.

Au vu de ces éléments, le projet n'aura aucun effet sur le milieu environnant à savoir les zones naturelles et les ouvrages existants. Dans ce sens, les annexes 6,7 et 8 apportent davantage informations sur ce volet.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 6 : Zone influence du projet

Annexe 7 : Hydrogéologie

Annexe 8 : Évaluation des potentielles incidences du projet sur les zones naturelles

Elles se rattachent à la catégorie 6 qui s'intéresse à l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine.

Annexe 9 : Plan de Prévention des Risques d'Inondation. Il se rattache à la partie 5.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

SELENS

le,

13/05/2020

Signature

**EARL du MONT du CROCQ**

LEGUILLETTE Sébastien

02300 SELENS

Tél. 03 23 52 77 34 - Port. 06 07 02 76 74

Mail : montducrocq@orange.fr

N° SIRET 302 332 911 00015

